



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 09 AVRIL 2018

Séance du conseil municipal du **Lundi 09 Avril 2018 à 18h00**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun-des-corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

**Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.**

**Présents :** BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, GARCIA Fabien, FAUSTINO Sabine, GRANDJEAN Stéphanie. Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents Excusés :** MANITCH Serge.

**Démission :** ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h05, et propose de respecter l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 04 Avril 2018. M. le Maire propose de nommer Madame FAUSTINO Sabine comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mr Serge ESQUIVA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 Mars 2018.**

Le compte rendu ayant été transmis avec la convocation, et considérant que tous les conseillers en ont pris largement connaissance, monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du **08 Mars 2018**. Aucune observation n'étant soulevée il a été approuvé à l'unanimité.

**Remplacement Agence Postale :**

Pour faire suite à la décision prise en séance du conseil municipal du 18 janvier 2018 et à la demande de ces droits a la retraite de madame BIGOU Martine au 1er Mars 2018, un appel à candidature pour le poste de la gérance de l'agence postale communale à eu lieu du 12 Février au 12 Mars 2018. Au total 5 personnes ont déposé leur candidature pour ce poste. Monsieur le Maire procède à la lecture de chacune des candidatures. Après avoir apprécié les compétences de chacun le conseil municipal a mis le choix au vote. Madame SOUGNE Amanda à été retenue à l'unanimité par 7 voix pour (BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, GARCIA Fabien, FAUSTINO Sabine, GRANDJEAN Stéphanie). Le conseil municipal met la condition à l'attribution de ce poste les horaires suivants : Lundi, Mardi, Mercredi, jeudi vendredi de 9h00 à 12h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

**Contrats employés :**

Suite à la demande de la trésorerie une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires et non titulaires de la collectivité doit être prise. Le personnel de la commune peut-être appelé selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au delà de la durée légale de travail sur demande du Maire. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place des modalités des heures complémentaires et supplémentaires réalisées par les employés.

ORDRE DU JOUR :

- Remplacement Agence postale
- Contrats employés
- Devis Atelier Municipal
- Questions et informations diverses

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : **08**

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
**04/04/2018**

DATE DE  
L'AFFICHAGE :  
**11/04/2018**

### **Renouvellement de contrat Mora Tony :**

Suite à la décision du conseil municipal du 18 janvier dernier, M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision sur le renouvellement du Contrat de M.Mora Tony . Celui-ci ne justifiant pas de 6ans d'ancienneté en poste CDD, il n'est pas possible pour lui d'accéder à un CDI. Deux solutions s'offrent à lui. La première, maintien d'un CDD jusqu'à ses 6ans d'ancienneté, où un poste de titulaire dans le service technique. M. Le Maire rappelle que M.Mora Tony a été embauché en remplacement de M.GABRILLARGUES avec l'optique d'une titularisation dans le poste. Précise que rien est à dire sur le travail effectué jusqu'à présent et propose la titularisation de M. Mora Tony. Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable à la titularisation. Vote à 5 voix POUR : (BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, GARCIA Fabien, FAUSTINO Sabine) -1 voix CONTRE : (COMPAIN Eliane) - 1 Abstention : GRANDJEAN Stéphanie.

### **Devis Atelier Municipal :**

Après consultation des entreprises d'électricité trois entreprises ont répondu à la demande : La ASA AP ELECTRICITE de Conilhac-corbrières pour un montant de 15 456.00 €, la SARL TYSSAIRE et Fils de Douzens pour un montant de 11 800.31 € TTC et la EURL FAUSTINO RUIZ de Lézignan-Corbrières pour un montant de 10 933.26 € TTC. Après en avoir délibéré et afin de poursuivre une certaine homogénéité dans l'installation électrique antérieure l'assemblée choisit de retenir la SARL TYSSAIRE et fils de Douzens et de lui demander de bien vouloir faire un effort financier sur le devis proposé.

### **Questions et informations diverses**

Déchetterie: Monsieur Le Maire rappelle le déroulement de la réunion du 08 Mars dernier et plus particulièrement sur la décision prise hâtivement sur le changement d'heure et d'ouverture de la Déchetterie. Monsieur Le Maire, précise que l'ouverture le samedi de la déchetterie au lieu du vendredi implique une organisation du personnel mais aussi remet en cause l'utilité du service des encombrants réalisés le vendredi par les employés. Egalement beaucoup de monde ne seraient pas d'accord avec ce changement. De ce fait M. Le Maire souhaite proposer un questionnaire à la population avant de prendre des décisions définitives. Le conseil municipal approuve à l'unanimité. A suivre...

Machine à pains : Mme GRANDJEAN, fait un point sur le fonctionnement du distributeur de pain et annonce que nous avons quelques soucis de coordination avec "les pains de Gaujac" qui tarde à faire passer le bilan de fonctionnement. Des relances seront réalisées pour combler cette lacune. Il est nécessaire que ce service soit suivi avec rigueur.

Orage du 11 Mars 2018 : Lors de cet épisode orageux la foudre est tombée sur le clocher de l'église et à mis hors service le système de l'horloge. C'est la deuxième fois en peu de temps que cela arrive et pour palier à ce problème et éviter des soucis avec l'assurance de la collectivité, il sera nécessaire d'installer prochainement un paratonnerre. Le montant des réparations s'élève à 3 404.76€ TTC. Un devis a été réalisé pour la pose d'un paratonnerre et le montant s'élève à 4 5561.60 € TTC. Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve cette démarche à l'unanimité.

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens, Monsieur Le Maire clôture la séance à 19h00.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
<del>ALBANO Richard</del>	8, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	<del>Démission Octobre 2015</del>
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
FAUSTINO Sabine	33, Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN Stéphanie	9, Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
<del>LE COSSEC Gilbert</del>	13, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	<del>démission Août 2014</del>
MANITCH Serge	2, Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Absent
<del>SENDRA Nicolas</del>	5, Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	<del>Démission Novembre 2014</del>